

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 215

présenté par

M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement de suppression vise à alerter sur le danger majeur pour les libertés individuelles que pose cet article.

Nous rappelons une fois encore notre attachement au travail des douanes dans la lutte contre les trafics. Mais cette lutte ne peut se faire au mépris total des libertés individuelles. En proposant la captation secrète d'enregistrements et de vidéos jusque dans les véhicules et les domiciles des personnes sous le coup d'une enquête, cet article porte un coup violent au respect de la vie privée de nos citoyennes et de nos citoyens, au mépris de l'article 9 du code civil.

Pour un gouvernement si prompt à rappeler l'importance de la présomption d'innocence pour ses ministres, nous nous étonnons qu'il oublie aujourd'hui qu'enquête n'est pas condamnation, et que

décréter le non respect de la vie privée des personnes innocentes contrevient aux fondements de L'État de droit.

Parce que l'attachement à L'État de droit est un préalable indispensable à tout projet de société digne, nous demandons la suppression de cet article.

"